



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## aide au développement

Question écrite n° 45101

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les suites données à l'engagement pris lors du sommet du G 7 du 18 juin 1999, où le gouvernement français s'était engagé à alléger, voire supprimer, le fardeau de la dette des pays pauvres et surendettés, et à prendre des mesures pour aider le développement de ces Etats. Il lui demande où en est la situation actuellement dans ce domaine.

### Texte de la réponse

C'est la France qui, au sommet du G 7 à Lyon, a lancé la première l'idée d'une initiative sur la dette des pays les plus pauvres qui, pour la première fois, impliquait tous les créanciers, y compris le FMI, la Banque mondiale et les autres institutions multilatérales. A Cologne en juin 1999, la France a soutenu le renforcement de cette initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) pour qu'elle soit plus généreuse, plus rapide dans sa mise en oeuvre et pour qu'elle concerne davantage de pays. C'est aujourd'hui un fait acquis. A Cologne, les chefs d'Etat et de gouvernement ont demandé au Club de Paris ainsi qu'aux autres créanciers bilatéraux de porter le taux d'annulation de la dette commerciale à 90 % et, dans certains cas, davantage si nécessaire pour rendre la dette soutenable, en particulier pour les plus pauvres de ces pays. En outre, ils ont appelé à une annulation totale, en proposant différentes options, de la dette au titre de l'aide publique au développement. Pour les pays pauvres ne remplissant pas les conditions prévues par l'initiative PPTE, le Club de Paris pourrait décider d'unifier à hauteur de 67 % le taux d'annulation de la dette consenti dans le cadre des termes de Naples et, pour d'autres pays débiteurs, de relever le plafond actuel sur les opérations de conversion de dettes. La France a par ailleurs annoncé, lors du Sommet eurafricain du Caire, qu'elle porterait à 100 % son taux d'annulation des créances commerciales en Club de Paris pour les pays éligibles à l'initiative sur la dette, une annonce importante, la France étant l'un des premiers créanciers des pays en développement et celui qui fournit l'effort d'aide au développement le plus important parmi les membres du G 7. Ce soutien aux pays en développement ne s'arrête évidemment pas avec les annulations de dette. Il se poursuivra principalement sous la forme de dons aux pays les plus pauvres. Pour la France, l'annulation additionnelle de ses créances bilatérales dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée représentera un effort de près de 8 milliards d'euros. Au total, la France aura annulé, au cours des quinze dernières années, plus de 23 milliards d'euros en faveur des pays lourdement endettés. L'importance de cette contribution, s'agissant en particulier de l'annulation de ses créances d'aide publique au développement, justifie son attachement au principe du partage équitable du fardeau affirmé à Cologne. C'est la raison pour laquelle elle s'inquiète des difficultés apparues dans la mise en oeuvre de ce principe, d'autant que ces difficultés pèsent aujourd'hui sur le rythme de mise en oeuvre de l'initiative PPTE renforcée. Les mesures d'allègement de la dette, aussi généreuses soient-elles, ne peuvent pas se substituer à une véritable politique de développement et ne peuvent que l'accompagner. Des politiques économiques adaptées, la mise en oeuvre des réformes structurelles indispensables ou le maintien d'un cadre économique stable sont autant d'éléments essentiels et surtout préalables à leur mise en oeuvre. C'est pourquoi la mise en oeuvre de l'initiative PPTE est associée à une conditionnalité stricte de la part des institutions financières internationales. Il s'agit de s'assurer que les marges de manoeuvre financières dégagées par

l'annulation de la dette bénéficier bien à des dépenses de développement et soient mises au service de la lutte contre la pauvreté

### Données clés

**Auteur** : [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription** : Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 45101

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 17 avril 2000, page 2369

**Réponse publiée le** : 26 juin 2000, page 3792